

Partageons plus que du sport - ZOOM sur le handicap à l'UNSS : développement du *Sport Partagé*

1. Notre définition du sport partagé : « L'UNSS développe le programme « sport partagé » qui accueille des équipes mixtes : élèves en situation de handicap et élèves valides. Les référents « sport partagé » dans les Commissions Mixtes Nationales (CMN) organisent et créent des formats adaptés lors des compétitions UNSS afin de favoriser l'équité sportive. » Règlement fédéral 2016

2. La pratique du sport partagé en quelques chiffres :

Nombre de licencié en situations de handicap en 2015-2016 : **4 746** en établissement d'enseignement adapté – **2 615** en ULIS – **4 878** en SEGPA

Nombre de participant au championnat de France 2016 à Troyes : 21 associations sportives du collège au lycée

3. Le sport partagé dans le Plan National de Développement du Sport Scolaire 2016-2020 :

Les deux valeurs fondatrices, **partage** et la **réussite** sont au centre de la stratégie de développement de l'UNSS et du sport partagé. Ces deux notions se retrouvent dans l'esprit d'une pratique partagée entre des jeunes en situation de handicap et des jeunes valides : la réussite de chacun reste primordiale.

Axe de développement n°1 - ACCESSIBILITE

Favoriser la participation des élèves en situation de handicap

- Augmenter le nombre d'élèves licencié(e)s en situation de handicap
- Renforcer les offres de pratique inclusive pour les élèves en situation de handicap, du local au national
- Favoriser les projets communs entre les établissements scolaires et les établissements spécialisés, en lien avec l'offre sportive locale
- Sensibiliser, au sein des Associations Sportives, des districts et de l'ensemble du sport scolaire, à l'inclusion des élèves en situation de handicap

Axe de développement n°2 - INNOVATION

Proposer des programmes d'activité prenant en compte les besoins et les attentes des élèves

- Proposer des pratiques sportives et artistiques liées aux besoins et aux attentes des élèves
- Favoriser la multi-activité et la pluri-activité, au travers de pratiques innovantes proposées par les Associations Sportives

Axe de développement n°3 - RESPONSABILITE

Favoriser les pratiques éthiques, et lutter contre les discriminations, le dopage et les violences

- Mener un travail permanent contre les discriminations de tous ordres, les violences et les incivilités

4. Les moyens mis en place pour le développement du sport partagé à l'UNSS :

- Une Commission Mixte Nationale composée de professeurs d'EPS, d'IA-IPR, de cadre UNSS ainsi que de membres des fédérations délégataires FFSA et FFSH.
- Des conventions et partenariats au niveau national avec la [Fédération Française Handisport](#), [Fédération Française de Sport Adapté](#), [Handicap International France](#) et [Association des Paralysés de France](#).
- Plusieurs formations locales et nationales ont été organisées en 2016-2017.
- Un Prix Ethique et sport UNSS dédié à « favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap ».

- Un championnat de France dans 23 disciplines : Athlétisme, Cross, Aviron indoor, Badminton, Badten, Basketball, Boxe française, Course d'orientation, Escalade, Escrime, Judo, Karaté, Natation, Pétanque, Run & Bike, Ski alpin, Ski nordique, Surf, Tennis de Table, Tir à l'arc, Voile, VTT et Equitation.
- 6 [Ambassadeurs](#) pour le sport partagé avec des actions comme la production de vidéo sur « Les règles du jeu » avec Michaël Jeremiasz - <http://www.dailymotion.com/video/x4hi47p> ou <http://unss.org/regles-du-jeu/>
- Un championnat international ISF « [Inclusive Sport Game](#) » se déroulera début juillet 2018 au Portugal.

Liens utiles :

[Fiche sport du championnat de France Sport Partagé Multi-activité](#)

[Règlement Sport Partagé Multi-activité](#)

[Education National – Handicap tous concernés](#)

Trouver un référent dans votre académie (en cours)

Retour sur les actions des années précédentes :

Mettre la Vidéo – ParaRio - <http://www.dailymotion.com/video/x5eyqsb>

Mettre la Vidéo - CF 2016 à Paris - <http://www.dailymotion.com/video/x4unrvv>

DNA en charge du dossier : marion.trouillet@unss.org

Twitter @MarionTrouillet



